

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/11/14

Reçu en Préfecture le : 27/11/14

CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 24 novembre 2014 D-2014/633

Aujourd'hui 24 novembre 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents:

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine **BOUILHET**

Monsieur Marik FETOUH (présent jusqu'à 17h00), Madame Nathalie DELATTRE (présente jusqu'à 16h00), Madame Mylène VILLANOVE (présente jusqu'à 17h00), Monsieur Vincent FELTESSE (présent à partir de 15h45)

Excusés:

Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE

Maintenance et évolution du logiciel Grand Angle. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le 10 janvier 2011 a été notifié à la société LOGICA le marché n° M10-0477 ayant pour objet la fourniture et la mise en œuvre d'une solution informatique de gestion financière. Ce marché d'une durée de 4 ans à compter de sa notification a été passé selon la procédure de l'appel d'offres et dans le cadre d'un groupement de commandes constitué par la Ville de Bordeaux et le CCAS de Bordeaux.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2012, la Direction Générale Finances et Gestion de la Ville de Bordeaux et le pôle Finance du CCAS utilisent le logiciel de gestion financière GRAND-ANGLE édité par la société LOGICA pour gérer un ensemble de fonctions :

- la gestion financière,
- l'exécution des marchés,
- la gestion des immobilisations,
- l'espace ePartenaire...

La société LOGICA a cédé ses droits à la société CGI – France à compter du 14 janvier 2013, transfert qui a fait l'objet d'un avenant.

Afin de garantir le bon fonctionnement et la pérennité de ce progiciel, la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société CGI, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence ni publicité préalables dont l'objet est :

- la maintenance corrective et évolutive,
- l'adhésion au Club utilisateurs,
- l'acquisition éventuelle de modules complémentaires ...
- les prestations d'accompagnement (formations, assistance ...)

Ce marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni maximum pour un an à compter du 10 janvier 2015, et pourra être reconduit trois fois par tacite reconduction.

Le montant annuel de la maintenance intégrant l'adhésion au Club utilisateurs du marché est estimé à 85 0000 euros TTC pour la Ville de Bordeaux et le CCAS.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer le marché négocié pour droits exclusifs avec la société précitée, en application des articles 35 II, 8ème et 77 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants, rubrique 020 (administration générale de la collectivité), articles 2051, 2031,6184 et 6156.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 novembre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,